



Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

COMMUNIQUÉ

Le CN annonce une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour le rachat d'actions et une augmentation de 18 % de son dividende

MONTREAL, le 29 janvier 2019 – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration a approuvé le rachat de ses actions dans le cadre d'une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'Offre), ainsi qu'une augmentation de 18 % du dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour 2019.

L'Offre permet au CN d'acheter, pour annulation, sur une période de 12 mois, une tranche maximale de 22 millions d'actions ordinaires, soit 3,62 % des 607 533 033 actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie, non détenues par des initiés le 18 janvier 2019. À cette date, 726 568 390 actions ordinaires du CN étaient émises et en circulation.

L'Offre – débutant le 1^{er} février 2019 et se terminant au plus tard le 31 janvier 2020 – sera réalisée au moyen d'une combinaison de transactions discrétionnaires et de programmes de rachat automatique par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, ou d'autres systèmes de négociation parallèles, s'ils remplissent les conditions requises, et sera conforme aux règlements de ces institutions.

Ghislain Houle, vice-président exécutif et chef de la direction financière du CN, a déclaré : « Fort de notre solide capacité à générer des flux de trésorerie, nous investissons largement pour soutenir les possibilités de croissance tout en continuant de récompenser nos actionnaires. Nous maintenons notre objectif d'un ratio de distribution du dividende rajusté de 35 % et nous continuons de verser l'excédent de trésorerie par le rachat d'actions ».

Les décisions concernant le moment et la taille des achats futurs d'actions ordinaires en vertu de l'Offre sont à la discrétion de la direction et reposent sur divers facteurs, entre autres la conjoncture du marché. La nouvelle Offre a été approuvée aujourd'hui par la Bourse de Toronto (TSX).

En vertu des règles de la Bourse de Toronto, le CN peut acheter quotidiennement un nombre maximal de 288 266 actions ordinaires par l'entremise des services de la Bourse de Toronto dans le cadre de l'Offre. Les achats effectués dans le cadre de l'Offre seront faits au moyen de transactions sur le marché libre.

Le prix versé par le CN pour ses achats d'actions ordinaires sur le marché libre correspondra au cours du marché au moment de l'acquisition, plus les frais de courtage.

Le CN est d'avis que le rachat de ses actions constitue une utilisation appropriée et avantageuse des fonds de la Compagnie.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités du CN annoncée en octobre 2018 pour l'achat d'une tranche maximale de 5,5 millions d'actions ordinaires expire le 31 janvier 2019. À la clôture du marché le 28 janvier 2019, le CN avait racheté 3 911 447 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 108,73\$ CA par action, excluant les frais de courtage, et remis 425 M\$ CA aux actionnaires. Les achats ont été effectués sur le marché libre. Le CN continuera d'acheter des actions en vertu de cette offre de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 31 janvier 2019.

La somme des 5,5 millions d'actions ordinaires visées par l'achat et approuvée par la Bourse de Toronto en octobre 2018 et les 22 millions d'actions ordinaires visées par l'achat dans le cadre de l'Offre qui commencera le 1 février 2019 ne dépasse pas le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être achetées en vertu des règles de la Bourse de Toronto sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, soit 10 % des actions ordinaires détenues dans le public ou 5 % des actions ordinaires émises et en circulation, au cours de n'importe quelle période de 12 mois.

Le Conseil d'administration du CN a aussi approuvé un dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le premier trimestre de 2019. Un dividende trimestriel de cinquante-trois cents et trois quarts (0,5375 \$ CA) par action ordinaire sera versé le 29 mars 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 mars 2019.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes régissant le commerce des valeurs mobilières, y compris les énoncés relatifs à des achats potentiels d'actions ordinaires pour annulation dans le cours normal des activités. De par leur caractère, les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses, et sont assujettis au pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration pour ce qui concerne la déclaration de dividendes. La Compagnie prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats réels ou la performance réelle de la Compagnie par rapport aux perspectives ou aux résultats futurs ou à la performance future implicites dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver une description des principaux facteurs de risque dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Véritable pilier de l'économie, le CN compte sur une équipe d'environ 26 000 cheminots qui transporte annuellement des marchandises d'une valeur de plus de 250 G\$ CA pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferroviaire de quelque 20 000 milles de parcours couvrant le Canada et le centre des États-Unis. Le CN – la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives – dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse www.cn.ca.

- 30 -

Sources :

Médias

Jonathan Abecassis
Directeur principal
Relations avec les médias
514 399-7956

Investisseurs

Paul Butcher
Vice-président
Relations avec les investisseurs
514 399-0052